

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS168

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 16

A l'alinéa 6, substituer au mot :

« suivant »,

les mots :

« à compter de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel